

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 14 mars 2022

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2022-60

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs - Désignations

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Il convient de nommer des représentants dans plusieurs organismes extérieurs :

- Alter public (commission des marchés) ;
- Alter cités (commission des marchés) ;
- le Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri) ;
- la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) des Pays de la Loire,
- l'Association de gestion Europe inclusion 49 (AGEI 49).

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures des élus communautaires conformément au tableau ci-dessous,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 mars 2022

DELIBERE

Désigne les élus suivants au sein des différents organismes, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Nom de l' élu désigné	En qualité de	En remplacement de
Alter public	M. Dominique BREJEON	Représentant suppléant à la commission des marchés	M. Jean-Pierre MIGNOT
Alter Cités	M. Dominique BREJEON	Représentant titulaire à la commission des marchés	M. Damien COIFFARD
Association de gestion Europe inclusion 49 (AGEI 49)	M. Florian RAPIN	Représentant suppléant	Mme Anita DAUVILLON
Centre européen de prévention du risque inondation (Cepri)	M. Jean-Paul PAVILLON	Représentant titulaire	-
	M. Jean-François RAIMBAULT	Représentant suppléant	-
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) des Pays de la Loire	M. Philippe ABELLARD	Représentant à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité technique départemental de Maine-et-Loire	M. Dominique BREJEON

